

DEFENSE DES ENFANTS – INTERNATIONAL (DEI)

Genève

Rapport de l'organe de révision sur le
contrôle restreint

Exercice 2025

Rapport d'audit sur les comptes annuels de l'Association DEFENSE DES ENFANTS - INTERNATIONAL (DEI) à l'attention du Trésorier

Madame, Monsieur,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de variation des capitaux propres et des fonds affectés et annexe) de **DEFENSE DES ENFANTS - INTERNATIONAL (DEI)** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, notamment RPC 21, aux exigences légales et aux statuts incombe au Trésorier alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC et que ces comptes ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, le 24 avril 2026

FIDUCIAIRE WUARIN & CHATTON SA

Raymond Bühlmann
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hubert de Chauliac
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Comptes de profits et pertes
- Tableau de variation des capitaux propres et des fonds affectés
- Annexe

DEFENCE FOR CHILDREN - INTERNATIONAL (DCI)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024

(en francs suisses)

	2025	2024
ACTIFS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 697	97 931
Créances à recevoir	52 266	90 688
Actifs circulants	161 964	188 620
Machines et meubles	2	2
Actifs immobilisés	2	2
TOTAL DES ACTIFS	161 966	188 622
PASSIFS		
Frais à payer	133 906	122 653
Passifs de régularisation	12 989	15 000
Produits reçus d'avance	4 630	4 600
Passifs courants	151 525	142 253
Fonds affectés	5 976	-
Résultat reporté au 1er janvier	46 369	45 208
Résultat de l'exercice	- 41 905	1 161
Capital de l'organisation	4 464	46 369
TOTAL DU PASSIF	161 966	188 622

DEFENCE FOR CHILDREN - INTERNATIONAL (DCI)

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024

(en francs suisses)

	2025	2024
REVENUS		
Subventions	546 993	622 395
Dons	14 990	8 626
Sous-location	56 185	55 260
Autres revenus	10 358	42 832
Cotisations des membres	40 113	36 930
Total des revenus	668 638	766 043
CHARGES		
Salaires et charges sociales	- 266 391	- 277 397
Activités stratégiques	- 314 745	- 344 161
Loyer de bureau	- 56 022	- 54 974
Télécommunications	- 2 183	- 2 271
Internet et IT	- 6 527	- 4 570
Services professionnels	- 40 611	- 52 165
Affranchissement	- 196	- 506
Électricité	- 1 009	- 912
Assurances	- 626	- 616
Cotisations à d'autres réseaux	- 1 297	- 1 178
Fournitures de bureau	- 3 917	- 4 458
Communication et événements	- 1 029	- 24 409
Perte de change	- 6 927	- 2 478
Frais bancaires	- 3 085	- 1 542
Total des charges	- 704 563	- 766 682
RÉSULTAT AVANT VARIATION DE FONDS	- 35 926	- 640
Allocation aux fonds restreints	- 546 993	- 644 945
Utilisation de fonds restreints	541 013	646 746
Résultat de l'exercice	- 41 905	1 161

DEFENCE FOR CHILDREN - INTERNATIONAL (DCI)

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET DES FONDS RESTREINTS

2025	Banance au 1er janvier	Allocation	Ajustements FX	Utilisation	Balance au 31 décembre
Excédents reporté de l'exercice précédent	46 368	71 684		- 113 589	4 463
Total des capitaux propres	46 368	71 684		- 113 589	4 463

Fonds restreints

Save the Children Norway 2025	-	114 455	- 2 760	- 111 695	-
Save the Children Norway - Conference	-	23 866	-	- 23 866	-
DCI/ECPAT MFA Netherlands She Leads	-	45 624	- 495	- 45 129	-
Grant MFA Luxembourg	-	23 133	-	- 23 133	-
International Solidarity - Canton	-	150 000	-	- 150 000	-
EU-Morocco	-	14 035	- 77	- 7 981	5 976
Legal Action Worldwide (LAW)	-	20 495	-	- 20 495	-
Evangelical Lulteran Church	-	45 385	-	- 45 385	-
Ville de Genève	-	100 000	-	- 100 000	-
Commune de Plan-les-Ouates	-	10 000	-	- 10 000	-
Total des fonds restreints	-	546 993	- 3 332	- 537 681	5 976

2024	Banance au 1er janvier	Allocation	Ajustements FX	Utilisation	Balance au 31 décembre
Excédents reporté de l'exercice précédent	45 207	1 161		-	46 368
Total des capitaux propres	45 207	1 161		-	46 368

Fonds restreints

Save the Children Norway 2024	-	101 020	-	- 101 020	-
Save the Children Norway 2023	-	7 238	-	- 7 238	-
Save the Children Norway - Conference	-	10 114	-	- 10 114	-
Rafto	-	39 180	-	- 39 181	-
DCI/ECPAT MFA Netherlands She Leads	-	45 085	-	- 45 085	-
Grant MFA Luxembourg	-	23 491	-	- 23 491	-
International Solidarity - Canton	-	180 000	-	- 180 000	-
Human Right Defender/Legal advice	1 801	724	-	- 2 525	-
Legal Empowerment Fund (LEF)	-	39 435	-	- 39 435	-
Legal Action Worldwide (LAW)	-	28 412	-	- 28 412	-
Evangelical Lulteran Church	-	44 246	-	- 44 246	-
Ville de Carouge	-	10 000	-	- 10 000	-
Ville de Genève	-	110 000	-	- 110 000	-
Loterie Romande	-	6 000	-	- 6 000	-
Total des fonds restreints	1 801	644 945	-	- 646 746	-

DEFENCE FOR CHILDREN - INTERNATIONAL (DCI)

Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

1. Constitution et activités principales

Défense des Enfants International (DEI) est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif, fondée en 1979 en tant qu'association suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil.

- Mission : Mener une action mondiale pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant.
- Vision : Les enfants, en tant qu'êtres humains à part entière, doivent jouir et exercer leurs droits avec dignité, dans une société juste et responsable.
- Priorités : La justice pour les enfants, les enfants privés de liberté, la violence contre les enfants, les enfants en déplacement, les enfants touchés par les conflits.

Défense des Enfants International (DEI) international Movement est composé de sections nationales dans 30 pays et d'un secrétariat international à Genève, en Suisse, qui fonctionne comme un bureau de coordination et d'échange ainsi qu'une liaison avec les Nations Unies. Chaque section nationale est indépendante du point de vue administratif et financier.

Selon les statuts de DCI, l'Assemblée générale internationale (AGI) est l'autorité suprême et l'organe de délibération et de décision qui prend les actes les plus importants et les plus influents de l'organisation et donc du mouvement. L'AGI se réunit en session ordinaire tous les quatre (4) ans. La dernière AGI a eu lieu en novembre 2022 à Nouakchott, en Mauritanie.

Le Conseil exécutif international (CEI) est l'instance dirigeante du mouvement, entre les deux Assemblées générales internationales.

Les membres actuels du CEI sont :

Mr. Khaled Quzmar	Président
Ms. Mirjam Blaak	Trésorier
Ms. Rouguiatou Diallo	Vice-Président Afrique
Ms. Virginia Murillo Herrera	Vice-Président
Ms. Margaret Tuite	Vice-Président Europe
Ms. Manal Eid	Vice-Président MENA
M. Bestone Banda	Conseiller

Les membres du CEI ne reçoivent aucune compensation financière pour leur engagement.

Il est de la responsabilité du CEI d'approuver les comptes de l'année précédente et le budget présenté par le trésorier entre les Assemblées générales internationales.

DEFENCE FOR CHILDREN - INTERNATIONAL (DCI)

Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

2. Principes comptables

Les principes comptables généraux adoptés pour la préparation de ces états financiers sont présentés ci-dessous. Ces politiques ont été appliquées à toutes les années présentées dans ces états financiers, sauf indication contraire.

2.A) Base de préparation

Conformément à la loi genevoise sur la gestion administrative et financière, à la loi sur les indemnités et les aides financières et aux conditions de subventions signées par l'État de Genève et la Confédération suisse, notre institution est tenue de présenter ces états financiers annuels conformément aux recommandations du Swiss GAAP RPC.

Par ailleurs, la Fondation est soumise aux Directives transversales adoptées par le Conseil d'Etat genevois dont l'objet est notamment la présentation des comptes annuels des entités subventionnées.

2.B) Périmètre des comptes annuels

Les états financiers comprennent les comptes de l'organisation suisse Défense des Enfants International (DEI). Ils n'incluent pas les comptes des sections nationales de la DEI ou des projets menés par des partenaires, qui sont indépendants de la DEI.

2.C) Taux de change utilisé

Les transactions en devises étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan, en appliquant les taux suivants :

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>
EUR	0,9305	0,9385
GBP	1,0657	1,1350
USD	0,7923	0,9063

3. Réserves

C'est le Comité exécutif international (CEI) qui décide de l'allocation des réserves issues du surplus réalisé à la fin de l'année. Les réserves sont des fonds propres de l'organisation (normalement ceux correspondant aux frais d'adhésion) et peuvent être allouées, par exemple, aux dépenses engagées lors d'une Assemblée générale internationale ou au budget provisoire d'une future AGI.

C) Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le 31 décembre 2025 et la date de vérification de ces états financiers, aucun événement n'est survenu qui devrait être mentionné ici.

DEFENCE FOR CHILDREN - INTERNATIONAL (DCI)

Notes to the financial statements for the year ended 31 December 2025

D) Detail of expenses

	Direct Project Costs	Fundraising	Administrative
Salaries and social charges	247 481	12 873	6 037
Strategic activities	314 745	0	0
Office rent	49 642	0	6 380
Telecommunications	1 659	0	524
Internet and IT	0	274	6 253
Professional services	5 054	0	35 557
Postage	0	0	196
Electricity	0	0	1 009
Insurances	0	0	626
Membership fees to other networks	1 297	0	0
Office supplies	1 780	0	2 136
Communication and events	783	0	246
Exchange loss	6 927	0	0
Bank fees	3 085	0	0
Total	632 453	13 147	58 963
	89,77%	1,87%	8,37%

DEFENCE FOR CHILDREN - INTERNATIONAL (DCI) - Geneva

Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Bailleurs de fonds	DCI/ECPAT/ SHE LEADS MFA Netherlands*	Evangelical Lutheran Church - Palestine	International Solidarity - Canton GE - MENA	Legal Action Worldwide (LAW)	MAE Luxembourg 2025	EU-Morocco	Save the Children Norway 2025	Save the Children Norway - Advocacy	Commune de Plan-les- Ouates	Ville de Genève - Maroc Tunisie	Total
Attribué à 2025	45 624	45 385	150 000	20 495	23 133	14 035	114 455	23 866	10 000	100 000	546 993
Solde 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS	45 624	45 385	150 000	20 495	23 133	14 035	114 455	23 866	10 000	100 000	546 993
CHARGES											
Salaires et charges	31 228	6 596	52 758	4 344	17 664	5 520	10 413	14 917	2 461	29 839	175 739
Sensibilisation	255	-	18 815	272	-	-	-	-	-	-	19 342
Renforcement des capacités	255	-	-	-	695	-	-	-	-	-	950
Plaidoyer	3 363	-	93	74	1 406	2 461	-	839	-	-	8 235
Contribution aux partenaires	1 000	36 940	54 000	14 221	10	-	101 283	-	7 262	59 950	274 666
Autres coûts directs	512	735	4 355	13	3 343	-	-	4	145	-	9 107
Frais administratifs	9 011	1 113	19 979	1 572	15	77	2 760	8 106	133	10 212	52 977
TOTAL DES CHARGES	45 624	45 385	150 000	20 495	23 133	8 058	114 455	23 866	10 000	100 000	541 016
SOLDE	-	-	-	-	-	5 976	-	-	-	-	5 976